Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260331-0000052026-DE

C.C.A.S. DE LA ROCHE-MAURICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-MAURICE

Séance du mardi 31 mars 2026

L'an Deux mil vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Benoît CHELVEDER, Josiane LE BIHAN, Thuriane RANNOU, Patricia GRUET, Dominique LE BIHAN, Séverine GUILLEMOTO, Monique BOUZELLOC Elodie CORNEC, Elisabeth COULON, Hervé DENIS

Absent excusé ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Elodie CORNEC
En exercice : 11
Présent : 10
Ont pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Contre : 0 Absentions : 0

Date de convocation : 27 mars 2025

DELIBERATION 05-2026 : Règlement intérieur

Vu l'article R123-19 du code de l'action sociale et des familles ;

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée le règlement intérieur ci-joint.

Après délibération, les membres du CCAS votent le règlement intérieur à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,
Lénaïc BLANDIN